N° 971 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mardi 2 Juin 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 28
TOURCOING, rue Verte, 26

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal ; à Lille, 51, rue Nationale ; à PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, 14, rue de la Bourse, 14, à BRUXELLES, 14, rue de la Bourse, 14, et à HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

COMMENCERA

DEMAIN MATIN

La publication d'un nouveau Feuilleton

LA VIERGE DES VOSGES

par Henri Germain

Nous sommes convaincus que cet ouvrage profondément émouvant obtiendra un grand succès et que nos lecteurs trouveront une agréable distraction dans la lecture de

LA VIERGE DES VOSGES

LA LOI LAGRANGE et la Loi Laur

La Commission parlementaire du travail vient de faire publier un rapport sur deux propositions de loi qui avaient été renvoyées par la Chambre à sop examen.

La première de ces propositions est l'œuvre de M. Lagrange, député de Lyon, un ancien ouvrier qui n'a pas oublié son origine, un ferme républicain qui n'a jamais cessé de prendre en mains la cause des travailleurs.

M. Lagrange demande à la Chambre d'appliquer aux employés des entreprises de transports en commun, et particulièrement aux employés au service de traction des compagnies de chemins de fer, l'article 1er du décret-loi du 9-14 septembre 1848 qui fixe à douze heures la durée maximum du travail dans les manufactures et usines.

La commission propose à la Chambre d'adopter la proposition Lagrange qu'elle a modifiée dans un sens plus libéral en comprenant les aiguilleurs parmi les agents des chemins de fer qui devront bénéficier des dispositions de la loi.

En prenant cette décision, la Commission a tenu compte des renseignements qui lui avaient été fournis par les rapports des députés chargés en 1886-87 de faire la grande enquête sur les conditions du travail en France, renseignements desquels il résultait que le travail si délicat et si fatigant des mécaniciens et des aiguilleurs, desquels dépend la sécurité de la circulation sur les chemins de fer, ne peut se faire dans de bonnes conditions au-delà d'un certain nombre d'heures et que pourtant — ce sont là les propres paroles du ministre des travaux publics — la durée de ce travail dépasse parfois la limite fixée par la prudence et l'humanité.

En proposant à la Chambre d'adopter le projet de loi de M. Lagrange, la Commission n'a pas voulu créer un précédent et trancher dans le vif de la délicate question de la réglementation des heures de travail.

Les contrats primitifs intervenus entre les compagnies de chemins de fer et l'Etat, les conventions nouvelles qui en ont été le corollaire ne contiennent pas de clauses limitant strictement l'action et les pouvoirs de chaque partie contractante. Il règne dans ces accords divers, signés, souvent sous la pression de nécessités urgentes, tant au point de vue économique qu'au point de vue stratégique, une telle confusion que la législation actuelle n'est pas suffisante pour fournir à l'Etat les moyens d'exiger des compagnies les garanties que réclame la sûreté des gens qu'elles transportent.

C'est une monstruosité, nous en convenons, une anomalie énorme, nous ne discutons pas la chose, mais c'est ainsi.

Le projet Lagrange a pour but de réparer le mal en partie et la Commission a bien fait de l'adopter.

Mais, à côté du travail productif de l'abeille, il y a souvent celui des frelons, qui font du bruit et pas de besogne. Les frelons qui ont bourdonné autour de M. Lagrange s'appellent MM. Laur et Paulin-Méry, deux boulangistes de petite marque qui ont chaussé sans vergogne les souliers de leurs collègues et demandé que le bénéfice de la loi de 1848 soit appliqué à tous les ouvriers ou employés des mines, manufactures, administrations, usines, grands magasins ou ateliers quelconques.

La commission du travail a refusé net de discuter longtemps cette proposition réclamée. Et voici quelles sont les excellentes raisons qu'elle donne dans son rapport au sujet de ce refus.

« Il n'a pas été à la commission de laisser engager, sous une forme incidente et oblique, une si grave question. La commission poursuit son travail, qui dure depuis plus d'un an, et l'heure des résolutions est proche. Peut-être nous est-il permis d'indiquer déjà qu'elle ira plus loin que nos honorables collègues, mais elle a la légitime ambition de vous apporter un travail complet où les exceptions nécessaires viendront confirmer les règles, où des classifications indispensables permettront de faire une loi qui se puisse appliquer.

Adopter tel qu'il est rédigé l'article 1er de la proposition de M. Laur, serait reprendre simplement l'œuvre du législateur de 1848 sans y rien ajouter; car, à peine aurait-on édicté que la journée de l'ouvrier ou employé ne sera que de douze heures dans les mines, manufactures, administrations ou ateliers quelconques, qu'il faudrait reprendre l'article 2 de la loi qui renvoie à des règlements d'administration publique le soin de déterminer *les exceptions qu'il sera nécessaire d'apporter à cette disposition générale, à raison de la nature même des industries et des causes de force majeure.* Il tombe, en effet, sous le sens qu'on ne saurait faire une réglementation uniforme et inflexible pour les industries dont la variété infinie couvre le sol de la France.

Une pareille loi ne pourrait pas avoir plus de sanction que n'en a eu celle de 1848. De plus, si elle était votée, il faudrait, pour en assurer l'exécution, créer tout un corps de fonctionnaires. Or, de pareilles créations sont toujours aussi dangereuses que coûteuses.

La commission du travail a donc adopté en principe la loi Lagrange et envoyé les boulangistes Laur et Paulin-Méry jouer de la grosse caisse électorale. On doit d'autant le féliciter d'avoir pris ces résolutions qu'elle nous promet, dans son rapport, un projet de réglementation du travail qui donnera satisfaction à tout le monde, même à M. Laur.

Albert LEROY.

NOUVELLE LOI MILITAIRE

La loi portant création d'un cadre de bataillon dans les régiments d'infanterie de l'armée active, numérotés de 145 à 162, étant passée sans encombre devant le Sénat, sera, certainement, acceptée par la Chambre des députés.

Elle sera promulguée avant la fin de la session, ce qui assure pour le 14 juillet un mouvement plus accentué que d'habitude dans l'avancement de nos officiers d'infanterie.

Sur les dix-huit régiments réglenaux qui vont être assimilés aux régiments subdivisionnaires, quinze sont commandés par des colonels; trois n'ont pour chefs que des lieutenants-colonels.

La nouvelle organisation comportera donc la nomination immédiate de trois colonels, de dix-huit lieutenants-colonels et des cadres d'officiers nécessaires aux dix-huit bataillons à créer.

Les Syndicats Professionnels

La commission du Sénat chargée d'examiner la proposition Bovier-Lapierre, déjà votée par la Chambre vient de statuer. On sait que cette proposition a pour but de réprimer les résistances à la formation des syndicats professionnels autorisés par la loi de 1884.

La commission sénatoriale a repoussé la proposition qu'elle considère comme inutile, la loi nouvelle, aujourd'hui en vigueur qui a modifié l'article 1780 du code-civil sur le contrat de louage, permettant à l'ouvrier renvoyé sans cause légitime de réclamer des dommages-intérêts. Le renvoi pour cause d'affiliation à un syndicat autorisé par la loi deviendrait ainsi une cause illégitime de renvoi.

M. Trarieux a été nommé rapporteur.

LES MAITRES RÉPÉTITEURS

L'association des maîtres-répétiteurs fait paraître une brochure résumant, sous forme de projet de décret les principaux vœux de ces fonctionnaires si dignes d'intérêt. La discussion très prochaine, à la commission du budget du chapitre des lycées nationaux ajourné, en partie, en vue des modifications à apporter à la situation des répétiteurs, donne à cette publication un caractère tout particulier d'actualité.

Voici d'ailleurs la préface publiée en tête de la brochure sous la signature des membres du bureau de l'association.

« Dans les séances de leur congrès de février 1890, présidées par MM. Leteltier, Jacques, Maurice Faure et Donvye Ordinaire, les répétiteurs des lycées et collèges s'étaient contentés d'exposer leurs vœux, laissant aux pouvoirs publics le soin de les réaliser, soit par des décrets, soit à l'aide de crédits votés par les Chambres.

« Quelques jours après, M. Faillières, alors ministre de l'instruction publique, annonçait la nomination prochaine d'une commission chargée d'étudier la question et de la résoudre au vœux des intérêts universitaires.

« Depuis, M. Bourgeois, qui avait fait siennes les promesses de son prédécesseur, n'a pas cessé d'affirmer en toute circonstance sa sympathie pour les répétiteurs et sa volonté bien arrêtée de réorganiser complètement le répétitorat.

« On se rappelle le discours éloquent du 21 novembre, dans lequel le ministre réformateur faisait l'histoire du répétitorat et conclurait, aux applaudissements de la Chambre entière, à une organisation nouvelle mieux en rapport avec une Université républicaine.

« On se rappelle son discours de réception au jour de l'an, dans lequel il promettait, conformément à la théorie démocratique, de commencer dans les réformes par s'occuper des humbles.

« On se rappelle enfin ses déclarations catégoriques du 8 février, saluées par les bravos répétés des représentants à tous les degrés de l'université, fraternisant au banquet des répétiteurs.

« Confiant dans ces solennelles promesses, enregistrées avec satisfaction par la presse de toute nuance, et désireux de faciliter et de hâter l'œuvre de réorganisation, le bureau de l'association a cru nécessaire de résumer tous les désidérata dans un projet de décret approuvé à l'unanimité par le comité permanant et l'assemblée générale du 26 avril dernier.

« Ce projet pourra servir de base aux discussions d'une commission spéciale, et il aura le grand avantage de bien fixer les universitaires, les parlementaires, la presse et le public, sur le but poursuivi par tous les répétiteurs et sur le profit que l'Université retirerait d'une organisation utilisant toutes ses forces et tous ses dévouements.

« Les répétiteurs ne sollicitent aucune faveur.

« Ils réclament leurs droits d'hommes et de fonctionnaires.

« Ils s'adressent uniquement à l'esprit d'équité des pouvoirs publics et au libéralisme de la presse, avec le ferme espoir que la place intime qu'on leur assigne dans l'ordre social, ne sera pas, sous un régime démocratique, un obstacle insurmontable à un examen sincère de leurs justes revendications. »

On voit qu'en somme les maîtres répétiteurs ne réclament qu'une chose : « l'examen sincère de leurs vœux par la presse, les pouvoirs publics et les autorités universitaires.

On ne saurait nier la légitimité de cette demande si l'on considère que le professorat est encombré au point d'immobiliser dans la situation de répétiteurs des centaines de jeunes gens auxquels leurs titres auraient assuré, il y a dix ans, une situation absolument indépendante dans l'université.

Ce qui était acceptable et tolérable pour des jeunes gens de vingt à vingt-deux ans, ne saurait l'être pour des hommes ayant en assez grand nombre dépassé la trentaine. Il y a là une anomalie aussi préjudiciable à l'instruction et à l'éducation de nos enfants qu'aux intérêts de toute une catégorie de citoyens qui demandent à avoir leur part des réformes et des progrès sociaux.

L'AFFAIRE DE LA MÉLINITE

Ce que vaut l'accusateur

Voici les documents qui aggravent le cas de M. Turpin, et dont il est question plus haut. Dans son livre, M. Turpin publie la lettre que voici :

KAISERLICH
DEUTSCHE
BOTSCHAFT

Le prince de Hohenlohe prie M. Eugène Turpin de vouloir bien passer chez lui après-demain jeudi, entre deux et trois heures de l'après-midi.

Paris, 2 août 1881.

M. Turpin ajoute à cette lettre que l'Allemagne lui aurait fait des offres d'achats de ses procédés, mais qu'il les avait repoussées.

Or, dans les papiers saisis au domicile de l'inventeur, on a trouvé une lettre ainsi conçue :

DEUTSCHE
BOTSCHAFT
KAISERLICH

Monsieur Turpin,

J'ai l'honneur de vous informer que vos propositions ont été connues au gouvernement de S. M. l'Empereur, et qu'après examen il me charge de vous faire savoir qu'elles ne peuvent lui convenir.

Recevez, etc.

Prince de HOHENLOHE.

Cette lettre, dont la gravité n'échappera à personne, prouve que M. Turpin, bien avant de faire son marché avec l'Angleterre, en faisait déjà à l'Allemagne.

Et c'est ce traître individu, ce traître qui s'est permis de salir des généraux français. Quel que soit le châtiment qui le frappe il sera toujours insuffisant pour le crime.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Élection sénatorale du Lot

Cahors, 31 mai.

Premier tour de scrutin

Votants : 681

MM. Paullac, conseiller général, républicain	317
Le docteur A. Reltié, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Cahors, républicain.	309
Albert Duphénieux, conseiller général républicain.	51
Eugène Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, républicain	34
Claret, républicain	21

(Ballottage)

Deuxième tour

M. Paullac, 372 voix (élu).
M. Reltié, 365 voix.

L'élection d'aujourd'hui avait lieu par suite du décès du général Campenou, sénateur inamovible, dont le siège a été attribué par le sort au département du Lot.

Au renouvellement de janvier 1888, MM. Bézat et de Verninac, sénateurs sortants du Lot, furent réélus au premier tour de scrutin. Sur 693 votants, M. Bézat obtenait 456 voix ; M. de Verninac 440 ; M. Roques, fils, républicain centre gauche, 363 ; M. Camelles, républicain centre gauche, 174 ; M. Rozières, ancien député, républicain révisionniste, 168.

Le Drame d'Aïn Fezza

LE SUICIDE DE Mme WEISS

L'autopsie

Oran, 31 mai. — Le corps de Jeanne Janitof a été porté hier soir, à dix heures, à l'hôpital civil.

L'autopsie a été pratiquée dans la matinée par le docteur Gaglionis, assisté d'un médecin militaire. Les viscères seront analysés par un pharmacien.

L'autopsie a démontré que Mme Weiss n'était pas enceinte comme le bruit en avait couru.

Sur la demande de la grand'mère et après autorisation du parquet, le directeur de l'hôpital a fait couper les cheveux de la morte et lui a enlevé l'alliance qu'elle avait remise à son doigt avant de mourir.

C'est l'alliance donnée par Roques et qui porte la date de la consommation de l'adultère. Elle avait été cachée par un ami qui la lui a fait parvenir après sa condamnation.

Le départ de M. Weiss

M. Weiss a fait ses adieux à plusieurs personnes dans la matinée. Il a annoncé qu'il partait pour l'intérieur.

Avant-été prévenu du suicide de sa femme, il a été écrit : « La substitution de l'ouvrier n'a-t-elle pas exécuté sa résolution avant sa condamnation, dont le souvenir aurait été ainsi épargné à ses enfants ?

Pauvre grand'mère

On a caché la nouvelle du suicide de Jeanne Janitoff à sa grand'mère jusqu'à deux heures de l'après-midi. La police l'informa alors de la vérité.

Elle a appris ce décès même avec un sentiment de soulagement et a dit : « Sa condamnation m'avait attérrée ; sa mort me console. La pauvre Jeanne ne souffrira plus. Quant aux enfants, leur sort est assuré par leur père, un honnête homme. »

La prison est toujours sévèrement consignée.

Les funérailles

Le procureur général, M. Weiss a eu deux honnêtes journalistes qui quitté Oran par le train d'Alger.

L'enterrement de Mme Weiss a eu lieu à 10 h. 1/2. La grand'mère, qui a tenu à y assister, est venue à l'hôpital, appuyée sur le bras d'une amie et saluée sur son passage par les pensionnaires et les malades de la maison.

M. Saint-Germain et plusieurs autres personnes sont arrivés également devant l'amphithéâtre pour suivre le convoi.

A dix heures, soixante-dix personnes attendent devant l'amphithéâtre.

Le pasteur Krieger procède à la cérémonie et fait la prière. Puis il dit : « On rend à la terre ce qui est à la terre. La mort a pu commettre des fautes, elle les a expiées en se punissant elle-même. Consolons sa grand' mère. »

Celle-ci se jette en sanglotant sur le cercueil.

Après la cérémonie religieuse, les pompes funèbres n'ayant pas été prévenues, quatre passants de bonne volonté ont emporté le cercueil. Ils ont refusé tout paiement.

Une foule nombreuse et recueillie ainsi que beaucoup de dames ont suivi le cercueil.

On arrive au cimetière à onze heures. Après la remise du permis d'inhumation, le convoi gagne le quartier protestant.

Sur le cercueil se trouve un bouquet de pavots.

La grand'mère est allée jusqu'à la fosse pour y jeté la première pelletée de terre. Elle versait d'abondantes larmes. Un autre bouquet a été attaché à la croix qui a été acheté par Mr Saint-Germain.

Le pasteur a récité les dernières prières au milieu du profond recueillement de la foule, qu'on peut évaluer à cinq cents personnes.

La grand'mère est restée la dernière à côté de la fosse. Une amie l'a emmenée en voiture.

A onze heures trois quarts tout était terminé.

Un duel entre candidats

A la suite d'une très vive polémique qui a pris naissance à l'occasion de l'élection au siège de conseiller général du canton Est de Toulon, qui a lieu aujourd'hui en remplacement de M. Fouroux, une rencontre à l'épée a été décidée entre les deux candidats républicains, MM. Charles Roche et Abel, avocats au barreau de Toulon.

Cette rencontre a eu lieu ce matin.

M. Charles Roche a été légèrement touché au bras droit.

Une oasis au Champ de Mars

Paris, 31 mai. — Une armée de terrassiers est occupée, en ce moment, à remuer de fond en comble la terrasse du Champ de Mars qui sépare le Dôme central du Palais des Arts libéraux.

M. Alphand aurait l'intention d'installer là une oasis africaine avec sa végétation luxuriante. Un semblant de désert serait disposé alentour. Des tombereaux de sable fin affluent déjà.

M. le directeur des travaux aurait même l'intention de compléter cette curieuse évocation par les troupes d'ivoi, des ramages. Nous reverrons ainsi certainement les sables blancs, si sympathiques, les derviches tourneurs, les mercantis levantins, toutes les attractions de la rue du Caire.

Si le plan rêvé se réalise de point en point, ce coin de Paris sera un des plus attirants à la prochaine fête nationale.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN BALLON EN MER. — Un pêcheur de sieur François Hébert, patron du *Jeune-Ernest*, de Cancale, a recueilli en mer un ballon, à deux milles environ de Bréjeville.

Cet aérostat est en coton fin huilé et mesure de six à huit mètres de diamètre; c'est en vain qu'on a cherché la nacelle.

Le ballon a été déposé par le sauveteur dans les bureaux de l'administration de la marine.

TUÉ A 2,000 MÈTRES. — Dijon, 31 mai. — Un grave accident vient d'arriver sur le terrain de manœuvre du 37e de ligne.

Au cours des exercices de tir à la butte Malliéres, une balle de fusil Lebel, passant autoussus des cibles, a atteint, à 2,000 mètres au-delà, le sieur François Noirard, âgé de soixante-cinq ans, vigneron, occupé à son travail, et l'a tué sur le coup.

MAISON ÉCROULÉE. — *Nouveaux détails.* — On a retiré le cadavre de la petite fille de 1 ans et, dans la nuit, les cadavres des deux autres enfants et de Philibert. Ils étaient tous littéralement broyés.

Nouvelles Etrangères

La dissolution de la Chambre italienne

Rome, 31 mai. — Il résulte d'informations sérieuses que M. Nicotera désire obtenir la dissolution de la Chambre. Ses collègues auraient été convertis à cette idée, à laquelle M. di Rudini se serait aussi rallié, mais les élections générales auraient seulement lieu en novembre.

LE TSAR A MOSCOU

Moscou, 31 mai. — Le tsar et la tsarine, accompagnés de la grande-duchesse Xénie, leur fille, sont arrivés hier soir à huit heures. Ils se sont immédiatement rendus au Kremlin.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 126

LES MILLIONS

De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

VIII

PAUVRE FILLE

Quand, après le crime, Fourel rentra furtivement et sans bruit dans le petit pavillon où il logeait, il s'aperçut que la fenêtre et les persiennes d'Eugénie étaient ouvertes et que sa chambre était éclairée.

Il comprit que la jeune fille ne s'était pas couchée et, toujours, il se demandait si elle n'avait pas entendu quelque chose, malgré la distance et bien que tout se soit passé presque silencieusement.

A ce moment, Eugénie se déshabillait pour se mettre au lit. Elle était brisée de fatigue et vaincue par le besoin de dormir, car, la nuit précédente, elle n'avait pas fermé les yeux.

Avec l'espoir que Lucien, après l'avoir vainement attendue à la porte du jardin, passerait dans la rue, devant la maison, et qu'elle l'entendrait, elle était restée à sa fenêtre jusqu'au moment où le sifflet de la locomotive qui avait annoncé le passage à Ville-d'Avray du dernier train de Versailles se dirigeant sur Paris.

Elle s'était rassurée en se disant, en se répétant qu'elle s'était trompée, en croyant entendre un cri ou un gémissement. Toutefois, l'impression douloureuse qu'elle avait éprouvée ne s'était point complètement effacée.

Avant de se coucher, elle ferma les persiennes, laissant la fenêtre ouverte, et souffla sa bougie.

Elle était agitée, avait le sang à la tête, et, bien qu'elle eût absolument besoin de repos, et de bonnes heures de sommeil, ce n'est que vers trois heures et demie, alors que le jour commençait à poindre, qu'elle finit par s'endormir.

Il était plus de huit heures quand elle se réveilla. Elle entendit du bruit dans la maison. C'était la bonne qui faisait les chambres. Cela indiquait que sa mère et madame Fournier étaient levées et déjà descendues au rez-de-chaussée.

Comme la veille, le temps était superbe. Dans le jardin, les oiseaux chantaient, perchés sur les branches, et le parfum des fleurs pénétrant dans sa chambre, arrivait jusqu'à la jeune fille.

Elle poussa un long soupir et glissa à bas de s. n lit. La première chose qu'elle fit fut de regarder sa porte. Un sourire singulier courut sur ses lèvres, en constatant que la porte n'était rien fermée à clef.

Elle fit rapidement sa toilette et descendit après avoir pris la ferme résolution de ne pas se plaindre, de ne rien direet de cachermieux encore que jamais ses pensées.

Elle s'était dit :

— Je n'ai plus que quelques jours à souffrir. Lucien en viendra, accompagné de monsieur Georges Ramel et peut-être aussi de monsieur le comte de Solerre.

La pauvre enfant comptait sur une prochaine délivrance.

Madame Lureau et madame Fournier prenaient leur café au lait.

— En vous attendant, ma mignonne, dit Anastasie, nous ne vous avons pas appelée, pensant que vous désiriez faire la grasse matinée.

La fausse dévote avait l'air tout joyeux; néanmoins elle interrogeait avidement la physionomie d'Eugénie. Mais celle-ci, qui avait pris le parti de dissimuler, répondit simplement :

— En effet, je dormais et viens seulement de me réveiller ; j'ai été paresseuse sans le vouloir. Vous avez eu bien raison de ne pas attendre pour déjeuner, car je ne mangerai pas ce matin, je n'ai pas faim.

Elle tendit son front à sa mère, qui l'embrassa froidement. Le désaccord devenait visible.

— Vrai, fit Anastasie de sa voix douceureuse vous ne voulez rien prendre?

— Rien, madame.

Eugénie eut un sourire, elle ajouta :

— A midi, j'aurai un meilleur appétit.

Elle sortit aussitôt de la salle à manger par la porte ouvrant sur le jardin. Elle avait toujours l'esprit occupé de ce cri qui avait frappé son oreille au milieu de la nuit. Elle n'était pas pleinement convaincue qu'elle s'était trompée; il lui restait un doute.

Elle prit l'allée du milieu du jardin et, marchant lentement, ayant l'air de rêver, d'avoir les yeux à ses pieds, elle alla jusqu'à la porte du jardin.

Tout en fauchant au volant un carré de cannas, Fourel l'observait du coin de l'œil.

Eugénie s'arrêta un instant, regarda, et, ne voyant rien qui fût de nature à fixer son attention, elle continua sa promenade, en suivant l'allée de côté, qui n'était séparée du mur escaladé par Lucien que par une plate-bande d'environ deux mètres de largeur, plantée d'arbustes dans toute sa longueur.

Mais, dès cinq heures du matin, Fourel s'était mis à l'ouvrage et partout le rateau avait passé.

Toutefois, les yeux de la jeune fille se fixèrent à un endroit de la plate-bande où la terre avait été fraîchement remuée et nivelée, et, en examinant cet endroit, elle remarqua que les branches d'un mahonia avait été récemment coupées.

Cela ne lui disait pas grand chose, mais lui causa une émotion terrible, qui lui fit pousser une plaintes sourde.

Fourel s'était senti frissonner en voyant la jeune fille s'arrêter à la place où Lucien était tombé, et, quand il entendit le gémissement, il se mit à trembler.

Si, à ce moment, la jeune fille fût venue à lui et l'eût impérieusement interrogé, il est probable que, perdant sa pré ence d'esprit, son trouble l'aurait trahi. Mais Eugénie s'éloigna et, un instant après, rentra dans la maison. Alors, seulement, Fourel parvint à se remettre de sa terreur.

— Diable, diable, grommela-t-il entre ses dents, est-ce qu'elle aurait entendu? Assurément, elle ne peut savoir ce qui s'est passé; mais, c'est facile à voir, elle se doute de quelque chose.

Une demi-heure après, Fourel était près de Rabiot et lui faisait part de ce qu'il venait d'observer.

— Mille tonnerres! exclama Rabiot, je ne m'attendais pas à cela !

— Sûrement, cousin, elle ne sait rien.

— Oui, elle ne sait pas... Mais il a pousé ici, un seul, et elle l'a entendu, puisque, comme vous venez de me dire, elle n'était pas couchée et avait sa fenêtre ouverte. Elle ne sait rien, mais elle a un doute.

— C'est ce que je pense.

— Comment le lui enlever, ce doute?

— Je ne sais pas, cousin. Je suis vite venu vous trouver pour que vous examiniez la chose.

— Avez-vous bien fermé la porte, au moins?

— Soyez tranquille; je sais ce qu'il en coûte de ne pas faire attention.

Rabiot prit sa tête dans ses mains et resta un instant silencieux, réfléchissant.

— Oui, voilà ce qu'il faut faire, murmura-t-il en se redressant.

Il reprit à haute voix :

— Lucien Morel a adressé trois ou quatre lettres à madame Lureau; ces lettres, que votre fille n'a fait lire, sont dans un tiroir de la commode de la veuve, avec d'autres papiers. Eh bien! Fourel, j'ai besoin de ces lettres; il vous faudra vous rendre au château, à l'insu de la veuve, et me les apporter immédiatement.

— Dans une heure vous les aurez.

— Parfait! Aussitôt je me rendrai à Paris. Inutile de venir ici demain, je n'y serai pas; je ne reviendrai que lundi dans l'après-midi. Comme je crois bon de laisser passer quelques jours sans me montrer à la villa, j'écrirai de Paris à Anastasie qu'une affaire m'appelle d'importance et que je serai absent au moins cinq ou six jours.

Fourel quitta Rabiot et revint au bout d'une heure, apportant les lettres de Lucien Morel.

⁂

Eugénie, horriblement inquiète au sujet de Lucien, était comme un corps sans âme. Elle n'osait plus réfléchir, car les pensées qui lui venaient et se heurtaient dans son cerveau lui faisaient peur. Elle restait concentrée en elle-même et, lorsqu'elle ressentait insensible à tout, on ne pouvait, quoi qu'on fît, lui arracher une parole. Elle était comme muette.

Anastasie se demandait ce que cela voulait dire et ne savait quoi s'imaginer. Il est vrai qu'elle ignorait la rencontre de la jeune fille avec Lucien et ce qui s'était passé dans la nuit du vendredi au samedi.

Le dimanche matin elle reçut une lettre de Rabiot, qui ne lui causa aucune surprise, ayant été prévenue par sa mère.

Elle lut la lettre à haute voix, en présence de madame Lureau et d'Eugénie.

Rabiot disait qu'il avait été dans d'être encore empêché d'aller à Ville-d'Avray, à la Tourelle, le seul endroit où il se trouvait véritablement heureux.

Une affaire importante l'appelait à Lyon, où il était obligé de se rendre immédiatement; il n'aurait pas le bonheur de voir ses excellentes amies à Ville-d'Avray avant la fin de la semaine prochaine.

Il adressait ses respectueux hommages à madame Lureau et à mademoiselle Eugénie, et priait madame Fournier de croire toujours à sa bonne et sincère amitié.

Pas un mot de ses projets.

— Huit jours sans le voir, dit madame Lureau presque tristement, son absence va nous paraître bien longue.

— C'est vrai, appuya Anastasie, et nous allons nous retrouver bien seules.

La jeune fille resta impassible.

La fausse amie, qui l'examinait attentivement, ne prit voir que la pâleur de son visage de marbre.

Il y avait chez Eugénie un parti pris de se montrer absolument indifférente et insensible.

Mais une émotion violente l'attendait.

Le mardi matin, le facteur apporta à la villa une nouvelle lettre venant de Paris. Celle-ci était adressée à mademoiselle Eugénie Lureau, villa la Tourelle, à Ville-d'Avray. La servante, qui la prenait, la porta aussitôt à la jeune fille, dans sa chambre.

Eugénie ne chercha pas à dissimuler sa surprise. Une lettre pour elle! On ne pouvait lui écrire que de la maison pour laquelle elle croyait travailler.

— A moins que ce ne soit Lucien pensa-t-elle.

En effet, il lui sembla qu'elle reconnaissait, sur l'enveloppe, l'écriture du jeune homme.

Elle tressaillit et devint subitement rouge comme une pivoine.

— Merci, dit-elle à la domestique qui se retira.

Aussitôt, Eugénie s'enferma afin que personne ne pût venir la déranger.

Maintenant elle était tout tremblante, car plus elle regardait l'écriture de la suscription plus elle arrivait à se convaincre que la lettre était de Lucien.

Elle allait donc sortir de ses cruelles incertitudes. Si quelque chose s'était passé le vendredi entre Lucien et le jardinier, elle allait le savoir.

D'une main fiévreuse elle rompit le cachet, ouvrit la lettre et immédiatement, n'ayant lu que ces deux mots : « Mademoiselle Eugénie, » elle tourna la feuille et ses yeux coururent à la signature. Elle lut : Lucien Morel.

Alors elle eut un violent battement de cœur, et ce n'est qu'au bout de quelques minutes qu'elle parvint à se rendre maîtresse de son émotion.

Enfin, elle lut avec stupéfaction les lignes suivantes.

« Mademoiselle Eugénie,

« Je vous si attendue vendredi soir, et me « me suis éloigné qu'après m'être convaincu « qu'il ne vous avait pas arrêtée dans le vo- « sir. Je suis rentré à Paris par le dernier « train.

« C'est seulement hier soir que j'ai pu sa- « sir un moment favorable pour parler de « vous et de madame Lureau à monsieur « Georges Ramel, mon maître, et à monsieur « le comte de Solerre, mon protecteur.

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG